

DÉPARTEMENT
GARD

ARRONDISSEMENT
LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal
11

Nombre de conseillers en exercice
10

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 5 FEVRIER 2015**

Convocation : 2 février 2015

L'an deux mille quinze, le 5 février à dix-huit heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de RIFKIN Sonia, Maire

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames RIFKIN Sonia, GREVE Béatrice, BLANC Danièle, ANDRIEU Véronique ,

Messieurs : REMEZY Gérard, CORBEL Frédéric, WALKER Maurice, ZANINI Mario, CAMPOS Yvan,

Absents :

Excusés: M. LEIGNIEL Jean-Marie,

Conformément au code général des collectivités territoriales, Madame BLANC Danièle est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Lecture du procès- verbal de la précédente réunion, approbation du procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2015, les membres du Conseil signent le registre.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

DELIBERATION N°08-2015
TRANSPORT SCOLAIRE DESIGNATION DELEGUES SIRP

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le SIRP.

- Sonia RIFKIN : déléguée titulaire
- Béatrice GREVE : déléguée suppléante

Madame Sandrine CHARASSE est actuellement accompagnatrice, Mesdames RIFKIN et GREVE sont volontaires pour la remplacer en cas d'absence de sa part, si besoin.

BUDGET SCOLAIRE

Mme le Maire informe que pour l'école élémentaire de Sauve, la participation communale est de 897 €uros pour les frais de scolarité par enfant. Saint Jean de Crieulon a 23 enfants scolarisés.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'engagement des travaux de réseau a été signé le 5 février 2015 avec l'entreprise BENOI.

La demande de subvention prévue à l'engagement des travaux a été demandée.

L'analyse des dossiers déposés pour la réalisation de la station d'épuration est en cours. Un questionnaire a été envoyé aux entreprises pour complément d'information. Les réponses doivent nous parvenir avant le 23 février 2015.

Madame le Maire présente un détail du coût du réseau d'assainissement par tranche.

Une réflexion s'impose sur la réalisation des tranches optionnelles du chemin de Bos Nègre et du chemin du Porche.

Le coût de ces deux tranches, notamment le chemin du Porche sont importants en regard du nombre d'habitations desservies.

Après analyse des coûts et échanges sur le bien-fondé de réaliser le réseau dans le chemin du Porche, chacun s'exprime. Sur les 9 conseillers présents 6 sont contre.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Général confirme que la réfection de la chaussée et le réaménagement de la traversée du village ne pourront pas être réalisés en même temps que les travaux d'assainissement.

Séance levée à 19 heures 45.

Les membres du Conseil

Le Maire